RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01430
Numéro SIREN : 832 506 067
Nom ou dénomination : ABIL

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2023 sous le numéro de dépôt 740

SOREX
PARTENAIRES POUR RÉUSSIR

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU
Xavier REBEL
Karine BERNARD
Samuel LE MELLAY
David RENOU
Emmanuelle MÉREL
Commissaires aux Comptes
Associés

SARL ABIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITEE LIMITEE ABIL EN SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE

ABIL
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 euros

2 rue Saint-Denis
49100 ANGERS

R.C.S de ANGERS : 832 506 067

www.sorex.pro

ANGERS :
3, rue Fernand-Forest
BP 70814
49009 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 66 11
E-mail : sorex.angers@sorex.pro

CHOLET :
Bâtiment «Le Sémaphore»
16, boulevard Faidherbe
BP 11964
49319 CHOLET cedex
Tél. 02 41 65 84 55
E-mail : sorex.cholet@sorex.pro

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITEE LIMITEE ABIL EN SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision de l'Assemblée Générale ordinaire, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

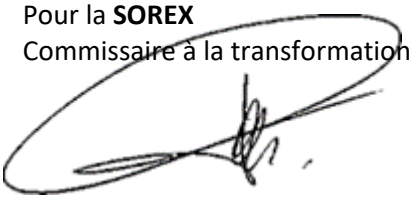
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, et à la date de notre rapport, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Angers, le 12 janvier 2023

Pour la **SOREX**
Commissaire à la transformation



David RENOU
Commissaire aux Comptes Associé
Mandataire social